



**Formation initiale des membres du Comité Social et Economique (C.S.E) en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (S.S.C.T) / de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (C.S.S.C.T) dans les entreprises de plus de 300 salariés**

**Personnes concernées**

Membres désignés au C.S.E ayant une voix délibérative et membres ayant une voix consultative, en particulier membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

- ✓ des entreprises de plus de 300 salariés,
- ✓ n'ayant jamais été formés à leur mission.

**Durée 5 jours (35h)**

Formation théorique et pratique ;

Scindée en 3 journées puis 2 journées pour permettre un travail de recherche et d'analyse entre les 2 sessions.

**Pré-requis**

Aucun

**Méthode pédagogique**

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

**Objectifs**

Être capable de participer aux missions S.S.C.T du C.S.E, en particulier être capable de participer à la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Apporter des éléments théoriques et pratiques.

Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.

Développer la capacité à analyser les conditions de travail.

Initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

En intra : Prendre en compte les spécificités de la branche professionnelle et de l'entreprise.

*Cette formation répond à l'article L2315-18 du code du travail (obligation de formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique, nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail).*

***Formation diffusée par des formateurs agréés par la DIRECCTE au regard de leur expérience au sein des instances représentatives du personnel en entreprise.***

**Formation initiale des membres du Comité Social et Economique (C.S.E) en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (S.S.C.T) / de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (C.S.S.C.T) dans les entreprises de plus de 300 salariés**

**Parcours pédagogique**

**Ouverture de la session de formation**

Présentation du formateur et de la société ELEVATION  
Présentation des stagiaires ; de la formation et des objectifs

**La réglementation et le droit du C.S.E et de la C.S.S.C.T**

Présentation du C.S.E – Champ d'application et composition  
Fonctionnement et attributions – Fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail  
Attributions santé, sécurité et conditions de travail  
Interlocuteurs – Structure de la réglementation S.S.C.T

**L'analyse des risques**

Principes fondamentaux de la sécurité – Obligations générales de l'employeur – Principes généraux de la prévention  
Les grandes familles de dangers – Analyse et évaluation des risques professionnels  
Interventions d'entreprises extérieures et travail temporaire  
Cas des installations classées (s'il y a lieu)  
*Audit sur site (formation intra) ou présentation d'outils d'analyse des tâches réalisées (formation inter) – Chaque stagiaire devra réaliser une analyse sur son lieu de travail et étudier l'architecture réglementaire dans son entreprise.*

**L'accident du travail et la maladie d'origine professionnelle**

Définitions législatives de l'accident du travail, l'accident du trajet et la maladie professionnelle ou à caractère professionnel  
Une réalité – Statistiques  
La nécessité de l'analyse  
Proposer des solutions  
Etablir un diagnostic  
L'arbre des causes (vidéo)  
Mettre en œuvre

**Le management de la prévention en entreprise**

Documents devant être présentés au C.S.E – Le management de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

**Les supports à l'action S.S.C.T du C.S.E**

Sites internet institutionnels et autres sources d'information

**La mise en application**

Etude de l'architecture documentaire utilisée (restitution) Analyse de situation de travail par chaque stagiaire (restitution)

**Synthèse et bilan de la formation**

**Synthèse et bilan de la formation .**

***Attestation de fin de formation remise au stagiaire.***



**Durée 5 jours (35h)**

Formation théorique et pratique ;

Scindée en 3 journées puis 2 journées pour permettre un travail de recherche et d'analyse entre les 2 sessions.

**Moyens pédagogiques**

Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur avec connexion internet, d'un vidéo-projecteur, d'un écran.

Divers supports sont remis aux stagiaires : livrets, documents, clé USB avec nombreux documents pratiques.